

Cour suprême américaine : premier test pour la juge Barrett

Article rédigé par *Le Figaro*, le 06 novembre 2020

Source [Le Figaro] Un organisme catholique chargé par une mairie de placer des enfants dans des familles d'accueil peut-il exclure les couples homosexuels au nom de ses convictions religieuses? La Cour suprême des États-Unis examine mercredi 4 novembre cette question délicate.

Le dossier a valeur de test pour la juge Amy Coney Barrett, une fervente catholique nommée par Donald Trump, qui vient tout juste d'être confirmée à ce poste à vie par le Sénat, malgré la vive opposition des démocrates.

Son arrivée, une semaine tout juste avant l'élection présidentielle de mardi, a solidifié la majorité conservatrice de la Cour, désormais de six magistrats sur neuf. Elle pourrait peser sur l'issue de la guerre judiciaire à laquelle se livrent depuis des années les tenants d'une lecture extensive des libertés religieuses, et les défenseurs des minorités sexuelles.

L'affaire au cœur de cette dernière bataille en date remonte à mars 2018, quand la ville de Philadelphie a appris qu'un de ses prestataires en matière d'aide à l'enfance, l'agence Catholic Social Services (CSS), refusait de placer des mineurs dans des foyers de couples de même sexe.

La mairie démocrate a alors décidé de ne plus lui confier d'enfants. L'agence, via une de ses mères d'accueil, a alors porté plainte, invoquant les principes de liberté religieuse et de liberté d'expression. Après avoir perdu devant les tribunaux fédéraux, elle s'est tournée vers la plus haute juridiction du pays.

«*Philadelphie demande qu'une agence religieuse (...) parle et agisse en application des croyances de Philadelphie*», dénonce-t-elle dans un argumentaire transmis à la Cour, en estimant que cela viole le premier amendement de la Constitution qui garantit la liberté de religion. Elle a reçu le soutien de dizaines d'églises, d'élus du Congrès et d'États de la Bible Belt, mais aussi du gouvernement républicain de Donald Trump, pour qui Philadelphie a fait preuve d'«*hostilité*» envers la religion.

La grande ville du Nord-Est a rétorqué exiger de tous ses partenaires sans exception la signature d'une clause de non-discrimination. «*La Constitution ne donne pas à CSS le droit de dicter les termes selon lesquels elle veut faire le travail du gouvernement*», a-t-elle argumenté.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)